



DOSSIER CONSULTATION

MAPA DAE EQUIP 10-0004

La procédure de consultation utilisée est celle de la procédure adaptée, prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Les dispositions du CCAG relatives aux marchés publics de fournitures et de services connues à la date du lancement de la procédure sont applicables au présent marché.

Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) des Marchés Publics de fournitures courantes et services (**Arrêté du 19 janvier 2009** -JORF n°0066 du 19 mars 2009 et son annexe)

1/ Expression du besoin :

La consultation porte sur la fourniture de rayonnage mobile à parois tôlees et de séparateurs rigides coulissants pour les archives médicales du Centre Hospitalier de PERIGUEUX.

La pièce à aménager porte le numéro RB RF003 zone 7 des archives médicales, la proposition d'aménagement se fera selon le plan ci-joint.

Les séparateurs rigides coulissants seront pour ce nouvel aménagement mais également nos structures existantes.

Le projet sera réalisé avant la fin de l'année 2012, cependant ce délai dépendra des travaux en cours dans cette zone.

Les propositions se réaliseront exclusivement sur plan, aucune visite du site n'est possible en raison des travaux engagés.

LOT 1 : RAYONNAGE MOBILE A PAROIS TOLEES

Quantité minimum : 900 mètres linéaires Quantité maximum : 1200 mètres linéaires

La structure sera en cglva avec panneaux de finition d'extrémités peints

Chariots mobiles sur rails de guidage

Volants équipés d'une poignée avec blocage de sécurité intégré

Les tablettes seront de 360mm avec une épaisseur de tôle de 10/10

Contreventement par croisillon

Plinthe de propreté

Rampe d'accès

Le plancher sera en aggro hydrofuge,

Attention : aucun perçage n'est possible, plancher à poser- collé

Le délai de livraison, et d'installation doit être clairement exprimé

Les emballages devront être évacués par vos soins

Le matériel sera conforme aux normes en vigueur.

Le matériel sera conforme aux normes CE.

Les quantités peuvent variés de + ou - 10%

LOT 2 : SEPARATEURS RIGIDES COULISSANTS

Lot2-1 séparateurs rigides coulissants hauteur environ 20cm

Quantité minimum : 500 Quantité maximum : 1500

Les séparateurs rigides coulissants seront pour des tablettes d'une largeur de 360mm.

La hauteur sera d'environ 20 cm

La finition sera en époxy

La couleur sera définie selon le choix proposé

Lot2-2 séparateurs rigides coulissants hauteur environ 40cm

Quantité minimum : 500 Quantité maximum : 1000

Les séparateurs rigides coulissants seront pour des tablettes d'une largeur de 360mm.

La hauteur sera d'environ 40 cm

La finition sera en époxy

La couleur sera définie selon le choix proposé

2/ Variantes :

Aucune variante n'est autorisée

3/ Durée du marché :

La durée du marché est de 1 an à partir de la date de notification.

4/ Exécution du marché :

La prestation sera effectuée impérativement au vu d'un document intitulé « bon de commande », signé par le Directeur du Centre hospitalier ou son représentant.

5/ Lieu d'exécution ou de livraison :

Centre Hospitalier de PERIGUEUX

Archives médicales

80 Avenue Georges POMPIDOU

24019 PERIGUEUX CEDEX

6/ Critères d'attribution :

A partir des critères de jugement des offres pondérés de la manière suivante :

1/ Qualité des produits (60%)

2/ Prix (40%)

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire.

Le candidat ne sera définitivement retenu qu'après production de divers documents conformément à l'article 46 du code des marchés publics.

Il s'agit :

- 1. Des certificats et attestations délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ces obligations fiscales et sociales (imprimé NOT12 ou 3666).**

2. La déclaration figurant à l'article D 8222-5 ou D 8222-7 et D 8222-8 du Code du Travail relative contre le Travail dissimulé (modèle DC6 ou équivalent).

Document à produire impérativement tous les 6 mois jusqu'à la fin d'exécution du marché.

Le candidat dispose d'un délai de 7 jours ouvrables (jour de demande exclu) pour produire ces documents. Dans le cas contraire, son offre sera rejetée et il sera fait appel au candidat placé en second et ainsi de suite.

7/ Date limite de remise des offres : Mardi 4 septembre 2012 à 16 h.

8/ Délai de validité des offres : 180 jours

9/ Adresse où les offres doivent être remises :

Cellule des Marchés
Direction des Affaires économiques
81, avenue Georges Pompidou
B.P.9052
24019 PERIGUEUX CEDEX

10/ Document à fournir :

Le candidat devra fournir **les imprimés DC1 et DC2 ou un document équivalent.**

11/ Pièces constitutives du marché :

Le marché est constitué par les éléments contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante

- 1/ Un devis H.T. et T.T.C, détaillé avec la remise consentie, daté et signé par le candidat,
- 2/ Le présent cahier signé par le candidat,
- 3/ La référence à cette demande MAPA DAE EQUIP 12-0004
- 4/ le dossier technique complet des produits proposés
- 5/ La durée et conditions de garantie
- 6/ Délais de livraison et d'installation

12/ Modalités d'établissement des prix :

Les prix de règlement s'entendent nets Toutes Taxes Comprises, franco de port et d'emballages ainsi que l'installation au Centre Hospitalier de PERIGUEUX.

Les prix sont fermes pour la durée du marché.

13/ Délais et modalités de paiement :

Les paiements s'effectueront par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique et dans les conditions prévues à l'article 98 du Code des Marchés Publics.

Le délai maximum de paiement est fixé à **50 jours** à compter de la réception de la facture.

En cas de dépassement du délai global de paiement, les intérêts moratoires sont calculés au taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir, augmenté de deux points.

14/ Comptable assignataire :

Le comptable assignataire chargé du règlement des factures est :

Madame l'inspectrice divisionnaire
Trésorerie de Périgueux Etablissements Hospitaliers
80, avenue Georges Pompidou
CS 81 100
24009 PERIGUEUX CEDEX

15/Renseignements d'ordre administratif et/ou technique :

Direction des Affaires Economiques
Bureau Equipement
Tel : 05.53.45.26.81
Fax : 05.53.45.26.74
Mail : dae.equipement@ch-perigueux.fr

16/ Attribution de compétences :

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent cahier des charges, le tribunal administratif compétent sera celui du domicile du Centre hospitalier de PERIGUEUX.

17/ Lieu où l'on peut retirer le dossier

Direction des Affaires Economiques
Cellule des marchés
81, avenue Georges Pompidou
24019 PERIGUEUX CEDEX
Tel : 05.53.45.28.93
Fax : 05.53.45.26.74
Mail : dae.marches@ch-perigueux.fr

Fait à Périgueux, le

LE CANDIDAT

mention manuscrite
"LU ET APPROUVE"
et signature

La Directrice
des Affaires Economiques,

Anne Marie ROUMAGNAC